



MAIRIE

☎ 02 37 32 31 54

🌐 www.houx.fr

NUMERO 101
MARS 2015

AU SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire. Le Père Noël à HOUX</i>	1
<i>Loisirs, vie associative</i>	2
<i>Repas des Anciens</i>	3
<i>Histoire</i>	4 & 5
<i>Informations municipales</i>	6 & 7
<i>Etat civil, Agenda, Conseils Municipaux</i>	8



LE MOT DU MAIRE

2015

2015, nous avons commencé cette nouvelle année par une effroyable barbarie. La conséquence de ces agressions abjectes a été plus que l'émotion partagée et l'unité, dans le sens où notre Nation s'est levée d'un seul élan. Pour tous, c'est un espoir fort pour notre France et notre avenir commun. 2015, nous allons cette année entreprendre l'enfouissement des réseaux sur une partie de la rue de la mairie, début des travaux le 5 octobre 2015. Le renforcement du réseau d'eau potable est également prévu rue de la Mairie. De plus, nous allons déterminer tout prochainement les projets à venir sur la période 2015 / 2020. L'ensemble du Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

LE PÈRE NOËL A HOUX!



Comme chaque année le Père Noël nous a rendu visite. C'est le 20 décembre que son cortège, parti de l'école de Yermenonville, a parcouru les rues avant de s'arrêter à la salle socio-culturelle.

Une foule ravie l'a accompagné durant son périple à

l'issue duquel il a pu rencontrer les enfants qui ont ensuite, avec leurs parents et les représentants des municipalités, partagé un moment de convivialité.

Il reviendra nous voir l'année prochaine!



LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE



Dimanche 19 Avril 2015

L'Association Loisirs **ACTIONS & RECREATION** organisera



La 2^{ème} édition de la **Course d'Orientation**.

Venez découvrir ruelles et petits sentiers en famille ou entre amis ...

Plus d'informations : actionsetrecreation@gmail.com

Page **FACEBOOK** : [Actions et Récréation](#)



Le 14 décembre 2014 l'association **ACTIONS & RECREATION** a organisé en salle socio-culturelle une bourse aux jouets qui a obtenu un franc succès.



Beaucoup de jouets bien sûr mais aussi des vêtements d'enfants et accessoires de puériculture. Si les exposants vendeurs étaient nombreux, les visiteurs et acheteurs se sont également



pressés pour faire de bonnes affaires, un aspect non



négligeable en ces temps assez difficiles. Objectif réussi, certains ont « fait de la place » en récupérant quelques Euros,

d'autres ont pu à moindre coût acquérir des objets convoités, le tout dans une ambiance « bon enfant » (c'est le cas de le dire!), avec une buvette tenue par le bureau de l'association.

REPAS DES ANCIENS

Le 13 décembre s'est tenu à la salle socio-culturelle le traditionnel repas des anciens, organisé par le CCAS et la municipalité. Comme d'habitude nos aînés ont répondu présents pour partager ce repas et surtout ce moment festif, propice aux retrouvailles, aux rencontres et aux échanges.

En prélude au déjeuner, M le Maire a remis la médaille d'honneur communale à MM Alain MOSNIER et André BALLET, membres du conseil municipal sortant. Par décision de M le Préfet, MM MOSNIER et BALLET ont été nommés Maire Honoraire pour le premier et Maire Adjoint Honoraire pour le second. Ces distinctions, amplement méritées, récompensent de nombreuses années de dévouement au profit de leur concitoyens.



M Alain MOSNIER a été membre du conseil municipal pendant 37 ans, dont presque 8 années passées comme maire (1994-2001), ainsi que 18 années comme maire adjoint. Il a profité de ce moment pour rendre un hommage appuyé à M Paul RECHAUX, aujourd'hui décédé, son prédécesseur comme maire (1977-1994), soulignant son implication et son dévouement, ainsi que l'abnégation avec laquelle il a exercé sa charge.



M André BALLET a été membre du conseil municipal pendant 19 ans, dont 13 années passées comme maire adjoint (2001-2014). Il a, quant à lui, rappelé les nombreuses réalisations des conseils municipaux précédents, malgré des moyens financiers limités. Il a souhaité que le désengagement budgétaire de l'Etat envers les collectivités territoriales ne constitue pas un frein au dynamisme des projets communaux.



Durant le repas, riche en conversations et souvenirs, un magicien est passé de table en table pour distraire les convives avec des tours amusants et variés.

Pour animer quelque peu l'après midi l'association MDL Country, qui propose des cours tous les lundis soirs à Houx, est venue offrir une démonstration en permettant aux convives de s'initier à ces danses rythmées. Les volontaires n'ont pas manqué, les autres ont pu apprécier le spectacle et la musique.



HISTOIRE

En mémoire du soldat GERIGNY, mort pour la France en 1915



Le 17 janvier dernier avait lieu à la salle socioculturelle, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire. A cette occasion, nous recevions une délégation venue de la petite commune berrichonne de La Groutte, située près de St-Amand Montrond (Cher).

Quelques moments auparavant, cette délégation avait souhaité déposer une gerbe au Monument aux Morts, au nom de la commune de La Groutte et de son maire, M Jacques DEVOS, en mémoire du poilu Eugène GERIGNY, natif de cette commune et dont le nom est inscrit sur notre monument.



La délégation de la commune de la Groutte (Mmes SPEDER et MONMASSON) et les membres du groupe pour la commémoration du centenaire de la Grande Guerre

Pour l'occasion, les principaux panneaux de l'exposition des 11 et 12 novembre dernier : « Houx, mon village pendant la Grande Guerre » avaient été réinstallés le temps de la cérémonie des vœux.

Mme Jacqueline SPEDER, membre de cette délégation expliqua qu'elle effectuait, avec son mari René, également présent, une démarche commémorative sur son village natal pendant la Grande Guerre, tout à fait similaire à la nôtre. Mme Marie-Françoise MONMASSON, cousine d'Eugène GERIGNY les accompagnait.

Elle indiqua qu'elle avait découvert par hasard l'annonce de notre exposition sur la Grande Guerre, un soir de novembre, de passage au cimetière de Houx, au retour d'un voyage vers les champs de bataille de la Meuse où avait péri le soldat GERIGNY en février 1915.

Etaient également présents à cette cérémonie Mme Ghislaine FERREY, dont le grand-père, Marcel BARON était le frère de Julia, la veuve d'Eugène.

En retour, une délégation de la commune de Houx se rendra ce mois-ci à La Groutte, où Mme SPEDER organise une conférence-exposition intitulée « La Groutte, notre village pendant la Grande Guerre ».

Qui était Eugène GERIGNY ?

Eugène GERIGNY est probablement, l'un des rares soldats tombé pour la France pendant la Grande Guerre qui figure à la fois sur trois monuments aux morts différents : A la Groutte (Cher) où il est né, à la Celle des Bordes (Yvelines) où il vivait au moment de l'entrée en guerre et à Houx, domicile des beaux parents BARON où son épouse était retournée vivre avec ses deux jeunes enfants, le temps des hostilités.

Eugène est donc né en Berry en 1883 d'un père journalier, vétéran de la guerre de 1870. Lors de son recensement en 1903, il est charretier et réside à la Boissière Ecole (Yvelines). L'année suivante, il épouse Julia BARON à Yermenonville. Les parents de Julia, employés à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest, habitent la maison de garde-barrière du passage à niveau du Chemin Blanc. C'est dans cette



Eugène et Julia GERIGNY peu après la naissance de Robert (1906)

maison que naîtra en 1906, un premier enfant, Robert, après le retour d'Eugène du service militaire, effectué au 11ème régiment d'artillerie à pied de Briançon.

La même année, le couple GERIGNY s'installe à la Celle les Bordes, en vallée de Chevreuse où Eugène exerce le métier de cocher d'omnibus. Un second enfant, Simone, y naîtra en 1913.

Lors de la mobilisation générale, Eugène rejoint son régiment le 6 août 1914. Il meurt de ses blessures lors des bombardements de Mécrin (Meuse) le 22 février 1915. Il avait 32 ans. Eugène GERIGNY est inhumé au carré militaire du cimetière de Mécrin.



L'omnibus d'Eugène devant le château de la Celle les Bordes (vers 1912)

La Famille BARON

Au moment où éclate la guerre, Jules et Virginie BARON, les parents de Julia ont quitté les chemins de fer et se sont installés à Houx. Ils ont deux autres enfants : Albert, né en 1887 et Marcel, né en 1895.



Albert BARON et son escouade sur la Place d'Armes du Château de Versailles (vers 1915)

Après son retour du service militaire, Albert travaille depuis 1912 aux Chemins de Fer de l'Etat, comme nettoyeur traction au dépôt de Versailles-les Matelots. Il est célibataire et réside à l'hôtel David, 7 rue du Vieux Versailles. Le 10 septembre 1914, il rejoint le 101ème régiment d'infanterie de St-Cloud.

Albert BARON est tué au combat le 2 juin 1916 à Verdun, secteur de Tavannes. Il avait 29 ans. Son nom figure sur le Monument *aux Enfants de Houx Morts pour la France*, aux côtés de celui d'Eugène GERIGNY, son beau-frère. Albert BARON est inhumé à la nécropole

nationale de Douaumont.

Marcel, quant à lui, est le plus jeune des enfants de Jules et Virginie BARON. Il est incorporé au 168ème régiment d'infanterie le 7 septembre 1915. Marcel BARON est blessé par balle au Bois de Caurières, près de Verdun le 8 septembre 1917, la cuisse droite fracturée. Versé dans la réserve à son retour de convalescence le 10 avril 1918, il est finalement réformé le 11 juillet 1918.

Ses faits d'armes lui valent de recevoir d'abord une citation à l'ordre du régiment le 16 août 1916, puis une citation à l'ordre de la division d'armée le 18 juin 1918.

Retourné à la vie civile, il ouvrira une boucherie à Courville sur Eure.

Philippe ROGER



La famille BARON-GERIGNY en 1919 (Virginie BARON, ses enfants Julia GERIGNY et Marcel BARON et ses petits enfants Robert et Simone GERIGNY)

INFORMATIONS MUNICIPALES

Aménagement et rénovation du cimetière - La réflexion est engagée

Parmi les projets de l'équipe municipale figure l'amélioration du cimetière : Rénovation générale, mise en place d'équipements cinéraires permettant de répondre aux attentes des familles qui font le choix de la crémation et création d'un espace de stationnement.

Des travaux de rénovation nécessaires et urgents

La mise en service de l'actuel cimetière a eu lieu en décembre 1907, après bien des péripéties qui mériteraient un article dans un futur numéro de la Gazette.



Aujourd'hui, nombre de tombes anciennes ne sont plus entretenues, sont en ruine et même, pour certaines d'entre-elles, dangereuses. Les familles ont quitté le village depuis longtemps ou se sont éteintes. Avec le temps, le souvenir des ancêtres qui y reposent s'est estompé.

Il existe dans notre cimetière deux types de concessions : les concessions trentenaires et les concessions perpétuelles. Ces dernières représentent plus des neuf dixièmes des emplacements occupés. Les tombes abandonnées sont des concessions perpétuelles.

La législation funéraire prévoit que, passé un délai de trois ans après un constat d'abandon dressé par le maire, dûment publié et notifié aux familles, les concessions perpétuelles non entretenues font l'objet d'une reprise par la commune, si leur état n'a pas été rétabli.

Dans les jours qui viennent, les membres de la commission cimetière vont procéder à un recensement de ces tombes abandonnées. Une procédure de reprise sera engagée de manière prioritaire pour les tombes jugées dangereuses. Tout sera mis en oeuvre, dans la mesure du possible, pour retrouver les descendants des concessionnaires. La liste des tombes fera l'objet d'un affichage municipal, notamment à l'entrée du cimetière et d'une publication dans la presse régionale.

Afin de pouvoir mener à bien ces travaux, la municipalité doit se doter d'un ossuaire où le souvenir des défunts pourra être conservé dans la dignité.

Répondre aux attentes des familles en matière cinéraire

Depuis 2008, la législation interdit la conservation au domicile des cendres des personnes décédées.

Les cendres des défunts peuvent être conservées dans une urne cinéraire inhumée dans une



sépulture, déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur du cimetière ou d'un site cinéraire agréé. Elles peuvent également être dispersées dans un espace aménagé d'un cimetière ou d'un site cinéraire agréé : "Le Jardin du Souvenir". Elles peuvent aussi, sous certaines conditions, être dispersées en pleine nature, exception faite des voies publiques.



Bien que les communes de moins de 2 000 habitants ne soient pas tenues d'en mettre en place, la municipalité souhaite équiper le cimetière d'un espace cinéraire qui permette à la fois la conservation des urnes et la dispersion des cendres.

En ce qui concerne la conservation des urnes, la construction d'un columbarium (monument constitué de niches accueillant les urnes) ou la création de cavurnes (mini-caveaux) seront étudiées.

S'agissant de la dispersion des cendres, la création d'un "Puits du Souvenir", bassin de galets sur lequel peuvent être répandues les cendres, est envisagé. Cet équipement s'accompagnerait d'un dispositif de gravure conservant le nom des défunts.

Les avis des habitants favorables au rite de la crémation seront, à ce sujet, les bienvenus.

Création d'un espace de stationnement

Notre cimetière communal ne dispose actuellement d'aucun espace de stationnement. La rue du Château d'Eau est une voie communale étroite qui ne permet pas le stationnement sur les bas-côtés sans empiéter sur les propriétés riveraines et sans constituer un danger pour les piétons.

Les jours de cérémonie, la situation y est, en ce sens, particulièrement critique et le stationnement bien souvent anarchique.

Nous devons également tenir compte de la fréquentation du cimetière par des visiteurs qui peuvent être âgés ou à mobilité réduite et qui doivent pouvoir bénéficier prioritairement d'un stationnement sécurisé à proximité immédiate de l'entrée du cimetière.

Permanences de la Mairie et des élus :

Lundi de 18 h 00 à 19 h 00

Mercredi de 14 h00 à 19h00

Sur rendez-vous:

Contactez la Mairie :

 **02 37 32 31 54**

 **02 37 32 31 94**

 **www.houx.fr**

Pour toutes remarques ou suggestions :
par contact sur le site internet ou par
courrier adressé à la Mairie.

C'est pourquoi, des contacts vont être pris avec les propriétaires des terrains contigus, en vue d'une acquisition ou d'un échange. Nous espérons qu'il sera fait bon accueil à cette démarche.

L'amélioration de notre cimetière, déjà envisagée voilà une dizaine d'années, est une opération qui sera longue et délicate, auquel il convient de s'atteler dès maintenant. Ces projets seront menés avec le souci de la transparence, du dialogue avec les familles et du respect dus aux défunts. La municipalité se tient à la disposition des habitants qui souhaiteraient s'associer à sa démarche ou apporter leur éclairage.

Etat Civil- Evènements

Naissances :

16/01/15 : DELANNOY Charly,
Raymond, Sunny



TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS

Décès :

15/01/15 : M. NIVELEAU James
27/01/15 : M. FOREAU Rémi

SINCERES CONDOLEANCES A TOUS LES PROCHES

Agenda 2015

15 Mars

Tournoi de pétanque par l'association « Actions et Récréation »

22 & 29 Mars

Elections départementales (ex Cantonales).

19 Avril

Course d'orientation par l'association « Actions et Récréation »

CONSEILS MUNICIPAUX**L'essentiel des décisions du conseil municipal****Séance du 17 octobre 2014**

Situation juridique de l'école de Houx et répartition des frais d'écolage avec la commune de Yermenonville – Une rencontre en préfecture avec la municipalité de Yermenonville sera sollicitée, avec participation de l'inspection académique.

Programmation de l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public prévues au second semestre 2015 : Coût prévisionnel hors taxes : 160 500 € - Subventions : 60 % par le Conseil général et le Syndicat départemental d'énergie – Reste à charge de la commune : 40 %.

Renouvellement annuel du bail précaire du logement communal du 10 rue de la Mairie : Loyer mensuel 444,59 € - Charges mensuelles 85,10 €, taxe d'enlèvement des ordures ménagères en sus.

Mise en place d'un nouveau règlement intérieur pour la cantine scolaire - Comité de pilotage : MM Pichery, Girard et Gressus.

Séance du 5 décembre 2014

Primes des employés communaux – Prime IAT : Enveloppe maximum annuelle à répartir : 8 126 € - Prime IEMP : Enveloppe maximum annuelle à répartir : 7 255 €.

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2015 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement 2015, soit 22 460 €.

Indemnité de conseil au trésorier de Maintenon fixé à 50 % du plafond, soit 195 € bruts.

Demande de bénéficiaire du fonds de péréquation.

Fixation des tarifs de la restauration scolaire : 3,70 € par repas et par élève.

Reconduction du contrat de maintenance de l'éclairage public au profit des Ets Dhennin.

Instruction des demandes d'urbanisme : A compter du 1^{er} juillet 2015, désengagement des services de l'Etat (gratuité) : Les dossiers seront traités par une agence technique départementale dont le coût sera répercuté sur le budget des communes adhérentes.

Recrutement au titre d'un contrat unique d'insertion : 20 heures hebdomadaires, rémunération au SMIC subventionnée à 90 %.

Séance du 20 février 2015

Cimetière : Suppression du caveau provisoire et affectation comme ossuaire – Reprise des sépultures ruinées situées en terrain non concédé (délai 3 mois) – Engagement d'une procédure de reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon (délai 3 ans).

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Acquisition de 735 plants peupliers auprès des Ets Piton (572 € hors taxes) et Coforouest (3 247 €) – Plantation effectuée en régie.

Travaux de mises aux normes du logement communal du 10 rue de la Mairie – Ets Julien retenu (4.710 € hors taxes).

Mise à jour du logiciel INFO TP (serveur cadastral et de gestion de l'urbanisme) : Direction des finances publiques 28 (325 €) – Sté INFOTP (250 € hors taxes).

Adoption d'un nouveau règlement intérieur pour la cantine scolaire.

Pour suivre la vie de la commune, consultez fréquemment le site **WWW.HOUX.FR** et abonnez vous à la lettre d'information